2020

RAPPORT ANNUEL

CONSERVATEUR FINANCE

Société de financement et entreprise d'investissement,
S.A. au capital de 9 000 000 € - R.C.S. Paris B 344 842 596

CONSERVATEUR
FINANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES du 17 mai 2021

Compte rendu des opérations de la Société
au 31 décembre 2020

Conservateur Finance : Société de financement et entreprise d'investissement, S.A. au capital de 9 000 000 €.
R.C.S. Paris B 344 842 596. Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 Paris. Adresse postale : CS 41685, 75773 Paris Cedex 16.
Téléphone : 01 53 65 72 00 - Fax : 01 53 65 86 00 - conservateur.fr

◆ *Conseil d'Administration* (au 31/12/2020)

M. Cyril LE TOUZÉ - Président du Conseil d'Administration

M. Jean-Charles CHARPENTIER - Administrateur

M. François MARTINEAU - Administrateur

M. Jean-Pierre MORIN - Administrateur

Mme Valérie PLAGNOL - Administrateur

M. Olivier RICHÉ - Administrateur

Banque PALATINE
représentée par M. Patrick IBRY - Administrateur

Les Associations Mutuelles Le Conservateur
représentées par Mme Ony PIRIOU - Administrateur

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur
représentées par M. Gilles ULRICH - Administrateur

◆ *Directeur Général*

M. Laurent KRUEGER

◆ *Directeur Général Délégué*

M. Julien KEHAYAN

◆ *Commissaires aux Comptes*

KPMG Audit, Département de KPMG S.A.
représenté par M. Olivier FONTAINE

Cabinet Batt Audit
représenté par M. Olivier LEFEBVRE

SOMMAIRE

◆ *Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2021*

A - RAPPORT DE GESTION

P. 06 > Situation de la Société et activité au cours du dernier exercice

P. 09 > Résultat

P. 10 > Résultat consolidé

P. 10 > Méthode d'établissement des comptes annuels

P. 10 > Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière

P. 11 > indicateurs clés de performance de nature financière et non financière

P. 12 > informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société

P. 12 > Eléments importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

P. 13 > Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

P. 14 > Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie et le cas échéant indication sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise

P. 15 > Actionnariat salarié

P. 16 > Activité des filiales et participations

P. 16 > Répartition du capital de Conservateur Finance

P. 17 > Proposition d'affectation du résultat

P. 18 > Tableau des résultats des 5 derniers exercices

P. 19 > Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et montant des revenus distribués éligibles à la réfaction

P. 20 > Respect du ratio des fonds propres

P. 21 > Attribution de jetons de présence

P. 22 > Tableau sur le délai de paiement des fournisseurs

B - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

P. 23 > Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

P. 25 > Conventions conclues entre un dirigeant ou actionnaire significatif et une filiale

P. 25 > Tableau sur les délégations de pouvoirs en matière d'augmentation du capital social

P. 25 > Option choisie pour l'exercice de la Direction Générale

P. 26 > Nomination d'un nouvel administrateur

Le Conservateur à Nantes, 1 rue Affre

◆ *Comptes annuels 2020*

Sommaire détaillé page 29

P. 30 > Compte de résultat
P. 31 > Bilan
P. 32 > Hors bilan
P. 33 > Annexe aux comptes annuels
P. 42 > Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

◆ *Comptes annuels consolidés 2020*

Sommaire détaillé page 47

P. 48 > Compte de résultat consolidé
P. 49 > Bilan consolidé
P. 50 > Hors bilan consolidé
P. 51 > Annexe aux comptes consolidés
P. 56 > Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
P. 60 > Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2021 – Ordre du jour et projet de résolutions

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément à la loi et à nos statuts pour vous rendre compte de notre activité au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation le compte de résultat, le bilan, le hors – bilan, les rapports des commissaires aux comptes, l'affectation du résultat, ainsi qu'un certain nombre d'autres résolutions.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

A - RAPPORT DE GESTION

1. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

La France a connu une récession historique en 2020, d'une ampleur moins catastrophique que l'on pouvait le craindre toutefois, du fait du déploiement de politiques de soutien sans précédent.

En 2020, le PIB Français, c'est-à-dire la production de richesse, s'est effondré de 8,3 %, un choc jamais vu depuis la seconde guerre mondiale. Son ordre de grandeur est comparable à la baisse observée lors de la crise financière de 2008 – 2009.

Les marchés financiers ont enregistré une très forte hausse de volatilité, le marché des actions abandonnant près de 15 % en quelques jours à la fin du mois de février.

Malgré un ralentissement économique sans précédent depuis la grande Dépression et un effondrement brutal des marchés financiers, la plupart des classes d'actifs sont en hausse et la gamme d'OPC gérée par Conservateur Gestion Valor s'est également maintenue en territoire positif alors que la bourse de Paris terminait l'année dans le rouge avec un recul d'environ 6 %.

Dans ce contexte averse, la tendance de décollecte amorcée en 2019 sur la gamme d'OPC gérés par la filiale s'est poursuivie malgré de bons indicateurs de souscription. Le niveau de souscription a plus que doublé pour se situer à 37 M€ sur l'exercice 2020 contre 16 M€

en 2019. La collecte sur les comptes-titres a été portée par une forte dynamique sur les fonds à horizon et sur Pluvalor Premium mais également sur les fonds de sociétés de gestion partenaires qui représentent 47 % de la collecte.
Dans le même temps, les demandes de rachats restent élevées bien qu'inférieurs de 19 % à ceux de 2019.
Sans toutefois entamer le niveau de PNB de l'exercice, le niveau global d'encours sous conservation baisse de 6 % pour se situer à 1 492,3 M€.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, Conservateur Finance n'a pas commercialisé de nouveaux OPC. Le dispositif d'épargne salariale ouvert auprès de Natixis InterEpargne dans le cadre de l'offre produit « Conservateur Epargne Salariale », a permis de doubler l'encours commercialisé qui se situe à 998 K€ contre 400 K€ en 2019. Cette solution permet à 63 clients de proposer à leurs salariés l'accès au plan d'épargne interentreprises ou au plan d'épargne collectif pour la retraite.

◆ *Activité de la société en matière de recherche et de développement*

Au cours de l'exercice écoulé, Conservateur Finance n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement. Il en est de même de sa filiale Conservateur Gestion Valor.

◆ *Progrès réalisés ou évènements significatifs*

Au vu de l'environnement sanitaire et financier particulièrement difficile, le 16 mars 2020, Conservateur Finance a mis en œuvre son plan de continuité d'activité.
Le passage soudain à un mode de fonctionnement « virtuel », provoqué par la pandémie de COVID-19, a constitué un changement majeur auquel nos équipes se sont adaptées en un laps de temps très court. La continuité de service a ainsi été assurée de manière satisfaisante.

La mise en place d'outils digitaux a transformé notre façon de gérer les équipes, de participer aux évènements et conférences et de communiquer avec nos clients qui ont pu mesurer pendant cette période la mobilisation de toutes nos équipes.

Conservateur Finance a obtenu en date du 14 décembre 2020, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), une extension d'agrément au conseil en investissement portant sur des titres de créances.
Cette extension d'agrément devrait permettre d'élargir la gamme de produits offerte à la clientèle et mieux répondre à leurs souhaits de diversification et de protection de leurs avoirs.

Afin d'accompagner le développement du Groupe, Conservateur Finance a souhaité étendre son activité et son agrément en qualité de société de financement, à l'octroi de prêts professionnels destinés à financer une partie du portefeuille de clientèle qu'acquièrent certains agents d'assurances nouvellement recrutés.
L'extension d'agrément à l'octroi de crédits professionnels a également été accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en date du 14 décembre 2020.

Conservateur Finance a participé au troisième trimestre 2020 à la collecte de données de l'ABE[1] auprès des entreprises d'investissement afin d'évaluer l'impact de la nouvelle réglementation IFR / IFD[2].
Les résultats de cette collecte ont permis une adaptation prospective aux nouvelles exigences réglementaires qui entreront en application le 26 juin 2021.

(1) L'Autorité bancaire européenne.
(2) Un règlement sur les exigences prudentielles pour les sociétés d'investissement (IFR) et une directive sur la surveillance prudentielle des sociétés d'investissement (IFD).

Information sur les comptes titres inactifs (loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence)

- En 2020, Conservateur Finance a transféré les avoirs de deux comptes titres à la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 1 937 €.
- Au 31 décembre 2020, l'établissement dénombrait 134 comptes titres inactifs, pour un montant total de 1 165,5 K€.

◆ *Entreprise d'investissement*

En 2020, dans le cadre de son agrément en tant qu'entreprise d'investissement et société de financement, Conservateur Finance a exercé les fonctions et services ci-après désignés :

- distributeur et centralisateur d'ordres sur OPC gérés par la filiale du Groupe, Conservateur Gestion Valor, et sur quelques OPC gérés par d'autres sociétés de gestion partenaires ;
- teneur de compte conservateur des clients ayant investi dans les OPC commercialisés ;
- réception et transmission d'ordres dans le cadre d'accords de distribution avec Conservateur Gestion Valor et des sociétés de gestion partenaires ;
- conseil en investissement.

A ce titre, la société a perçu une rémunération globale de 5,7 M€ en 2020.

Réseau commercial

Dans le cadre de l'habilitation au démarchage bancaire et financier en tant qu'agents liés, Conservateur Finance a procédé fin 2020 au renouvellement de l'enregistrement ORIAS de 424 agents liés.

◆ *Activités*

Prêts

Dans la continuité de l'année 2019, particulièrement dynamique en matière de crédit à la consommation, l'exercice 2020 avait bien démarré jusqu'à ce que la crise de la Covid-19 ne survienne et malgré un contexte de taux toujours bas, la demande de crédit s'est contractée de 15 %.

Le niveau de production en 2020, s'élève à 1,53 M€ contre 1,8 M€ en 2019. Le confinement instauré au printemps explique cette forte baisse, sans effet de rattrapage observé par la suite.

Les encours gérés, d'une maturité comprise entre trois et cinq ans suivant que le prêt accordé soit de nature *in fine* ou amortissable, ont logiquement connu une baisse. Ils sont passés de 4,16 M€ à fin décembre 2019 à 4,02 M€ à fin décembre 2020, soit -3,31 %. Le nombre de prêts gérés, en baisse de 4 %, se situe à 305 dossiers.

La durée moyenne des prêts consentis sur l'exercice reste stable et s'établit à 37 mois pour un montant unitaire moyen en baisse de 3 K€ qui se situe à 14 K€.

Le niveau du taux d'intérêt moyen sur production continue de diminuer pour s'établir à 3,77 % en 2020 contre 4,42 % un an plus tôt.

Plus des deux tiers de la production ont été réalisés sous forme de prêts *in fine*. Ceci est rendu possible du fait de la garantie apportée sous forme d'épargne par nos clients.

L'approche par le biais d'opérations de mailing contribue pour plus d'un quart de la production et ce canal de distribution reste prédominant.

Lors de la mise en place du premier confinement, Conservateur Finance a répondu au cas par cas aux demandes, très faibles, de reports d'échéances en veillant à apporter des solutions adaptées dans le but de privilégier l'intérêt du client et d'éviter une hausse du nombre d'impayés.

Ces reports sont aujourd'hui remboursés et le risque sur les crédits à la consommation ne présente pas à ce jour d'évolution négative, comme en témoigne les indicateurs d'impayés et de créances douteuses.

La qualité du portefeuille continue à s'améliorer puisqu'après une baisse de 18 % en 2019, le niveau global d'impayés chute de 38 % en 2020 et ne représente plus que 2,39 % des encours gérés. En conséquence, le niveau des créances douteuses chute fortement de 38,48 % sur l'exercice. Cette forte baisse s'explique par le niveau de la quote-part du montant des contrats tontiniers affectés au remboursement des créances douteuses, cinq fois supérieur à celui constaté en 2019.

La part des prêts *in fine* dans l'encours reste stable à 92 %.

2. RÉSULTAT

Les comptes annuels ont été établis suivant les mêmes modes de présentation que pour l'exercice précédent.

Le produit net bancaire s'élève à 6,996 K€ au 31 décembre 2020 contre 7,397 K€ au 31 décembre 2019, soit une baisse de 401 K€ (-5,4 %) expliquée essentiellement par la diminution des commissions de commercialisation d'OPC (soit -594 K€) consécutivement à la baisse des encours gérés par la filiale Conservateur Gestion Valor au cours de l'exercice et à la hausse du dividende reçu de cette même filiale sur le résultat de l'exercice précédent (+297 K€).

Les intérêts et produits assimilés ont légèrement diminué, passant de 241 K€ en 2019 à 233 K€ en 2020, compte tenu notamment de la baisse continue des conditions tarifaires proposées sur l'activité crédit.

Les charges générales d'exploitation ont diminué de 201 K€ pour s'établir à 4,015 K€ au 31 décembre 2020.

Avant impôt, le résultat courant s'élève à 2,748 K€.

Le coût du risque constitue un produit de 2 K€ pour la société compte tenu du recouvrement des créances douteuses sur l'activité de crédit.

Le résultat net après impôt ressort à 2,231 K€ au 31 décembre 2020 contre 2,382 K€ au 31 décembre 2019.

Nous vous invitons à approuver ce résultat et plus généralement, les comptes de l'exercice 2020.

3. RÉSULTAT CONSOLIDÉ

L'évolution du compte de résultat consolidé est le reflet du compte de résultat social de Conservateur Finance et de celui de sa filiale Conservateur Gestion Valor.

Les intérêts et produits assimilés sont légère baisse à 234 K€ au 31 décembre 2020.

Les commissions perçues sont en baisse de 3,758 K€, à 19,511 K€ à fin 2020 contre 23,269 K€ à fin 2019, du fait notamment de la diminution des encours gérés par la filiale (-92,5 M€ sur un an à 1,492,3 M€ à fin décembre 2020).

Les seuls retraitements concernent les revenus des titres à revenu variable, desquels est retranché le dividende de Conservateur Gestion Valor reçu par Conservateur Finance (1,188 K€) et les commissions en produits (5,521 K€), desquelles sont soustraites les commissions de placement versées par Conservateur Gestion Valor.

Le produit net bancaire consolidé est en baisse de 3,864 K€ sur un an et s'établit au 31 décembre 2020 à 19,591 K€ contre 23,454 K€ au 31 décembre 2019.
Au 31 décembre 2020, le résultat brut d'exploitation s'élève à 2,093 K€.
Après provisionnement de l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 717 K€, le résultat consolidé est un bénéfice de 1,378 K€, dont 1,375 K€ part du Groupe.

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2020.

4. MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la société soumis à votre approbation ont été établis selon les dispositifs du règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

5. ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

◆ *Situation de l'endettement de la société au regard du volume et de la complexité des affaires*

Conservateur Finance n'a pas recours à l'endettement pour financer ses activités et l'excédent de trésorerie est majoritairement placé sur des supports bancaires à capital garanti.

◆ *Niveau des fonds propres*

Le niveau des fonds propres de Conservateur Finance a été renforcé en 2020 en l'absence de distribution de résultat, conformément aux recommandations des autorités de contrôle. La société est dotée de fonds propres de qualité, car exclusivement constitués de type CET1 (Common Equity Tier1), d'un niveau permettant largement de couvrir ses risques au-delà des exigences règlementaires.

Le taux de couverture du ratio CRD IV au 31 décembre 2020 est de 350 % contre 280 % en 2019.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES EN M€

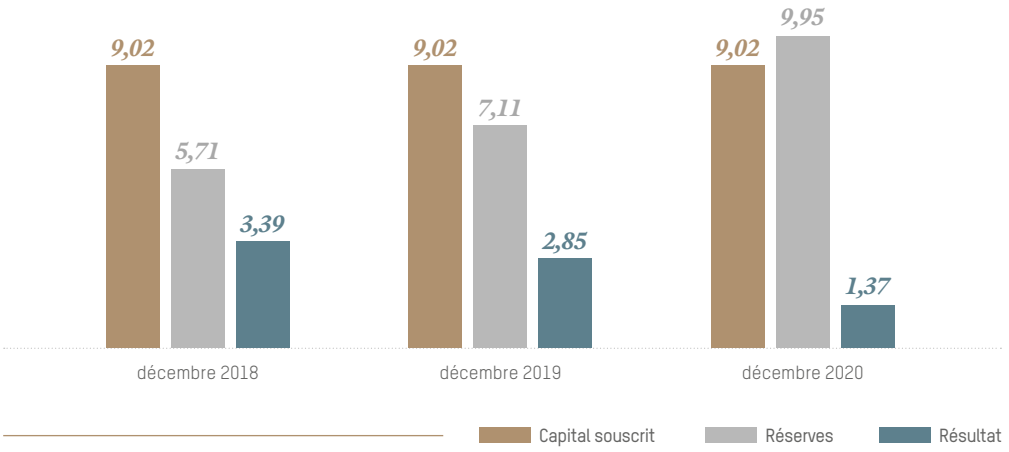

6. INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE DE NATURE FINANCIÈRE ET NON FINANCIÈRE

L'activité de commercialisation d'OPC continue de générer l'essentiel du résultat annuel de la société.

La contribution de chaque activité au PNB de la société est positive comme l'illustrent les données mentionnées ci-dessous :

PNB PAR ACTIVITÉ (DONNÉES EN K€)

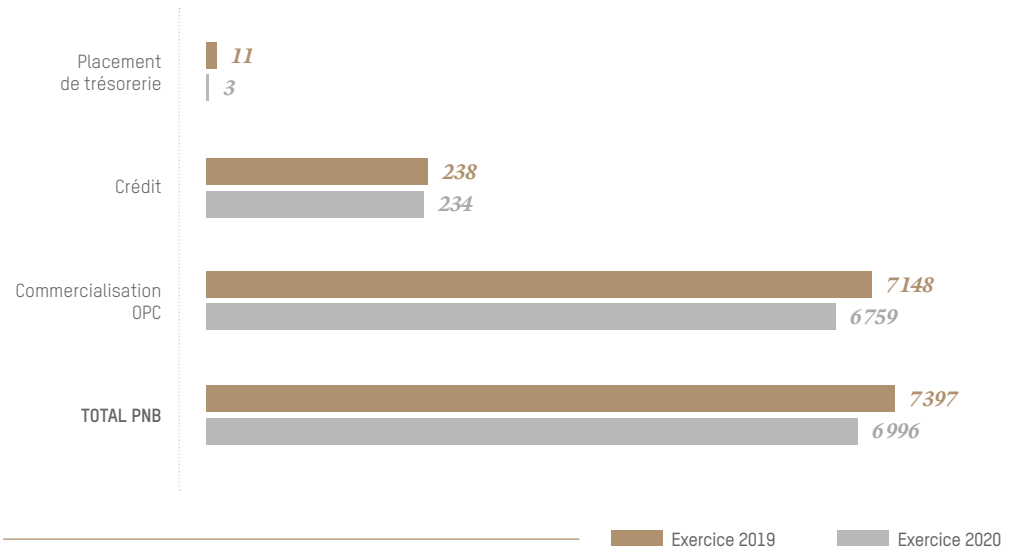

7. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIÉTÉ

A la clôture de l'exercice 2020, la société n'a aucune dette vis-à-vis de ses fournisseurs.

8. ELÉMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2020, et jusqu'à la date d'établissement du présent rapport, aucun évènement significatif de nature à modifier l'appréciation de la situation financière de la Société n'est intervenu.

◆ *Conservateur Gestion Valor*

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 Février 2021 a nommé Monsieur Maurice Soubiran en remplacement de Madame Virginie Silicio au poste de directeur général délégué. Cette dernière avait préalablement démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué suite à la notification de son licenciement le 21 janvier 2021 pour carence managériale.

Par ailleurs, suite aux départs de deux gérants obligataires et du responsable de la cellule de gestion des risques en 2020, un gérant obligataire sénior a été recruté et a été intégré le 15 mars 2021. Les recrutements d'un deuxième gérant obligataire et d'un gestionnaire de risque sont en cours.

◆ *Évolutions prévisibles*

Aujourd'hui, l'activité est menée dans le cadre strict de procédures adaptées à la situation sanitaire qui prévaut. La Covid-19 a mis en évidence de nouveaux risques tels que le risque cyber, ou des risques « RH », dans le cadre d'un télétravail ressenti comme très éprouvant chez certains salariés. Conservateur Finance conservera en 2021 le même niveau de vigilance et d'engagement démontré en 2020, afin d'assurer l'essor de ses activités ainsi que la sécurité sanitaire de son personnel, de ses partenaires et de ses clients.

Les perspectives économiques de 2021 dépendront pour l'essentiel de l'évolution sanitaire. Les politiques vaccinales qui sont désormais développées à grande échelle laissent entrevoir un vent d'optimisme qu'il convient de modérer face au regard des statistiques de la pandémie.

La tendance à la hausse des marchés financiers pourrait porter l'activité de distribution d'OPC. Ceci ne préjuge pas d'une évolution future, du fait d'une paupérisation de la population qui pourrait générer une augmentation des rachats. Par ailleurs, cette tendance s'inscrit dans un contexte de détérioration des perspectives économiques générales, d'augmentation du risque de crédit des emprunteurs et d'une tolérance au risque plus faible au moment où les impayés augmentent. Ainsi selon une étude trimestrielle de la BCE publiée au quatrième trimestre 2020, le profil des emprunteurs s'est dégradé du fait de l'impact de la crise de sanitaire.

Dans ces conditions, la vigilance et la rigueur avec laquelle Conservateur Finance gère les risques associés à l'octroi de prêts, contribuera pleinement au maintien d'un coût du risque faible.

En 2021, Conservateur Finance maintiendra sur des supports de qualités, un niveau de liquidité mobilisable à tout moment, permettant de répondre aux critères de sécurité et de liquidité nécessaires pour son activité, la protection des fonds propres et le respect des règles prudentielles.

9. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

◆ *Risques financiers et solvabilité*

Conservateur Finance gère ses risques dans le cadre de son appétit au risque, dans le cadre de limites et des dispositifs de contrôle interne, de mesure et surveillance des risques validés au sein du comité de direction et des risques et approuvés annuellement par le conseil d'administration.

En 2020, au regard du contexte de forte volatilité des marchés financiers, Conservateur Finance a maintenu, dans le respect des règles prudentielles, sa stratégie de placement sur des supports liquides favorisant la protection des fonds propres et répondants aux critères de sécurité utiles à son activité.

Conservateur Finance n'est pas exposé au risque de levier excessif, et les engagements hors bilan liés aux différentes activités s'élèvent à 113 K€ contre 214 K€ en 2019.

Du fait de l'absence d'activité sur les marchés et de placement des liquidés disponibles en titres d'Etat français et sur des dépôts bancaires à terme, Conservateur Finance n'est pas exposé au risque de marché.

Toute contrepartie ou groupe de contreparties fait l'objet de limites destinées à encadrer le montant des engagements. Les établissements bancaires sont sélectionnés en fonction de la qualité du risque, appréciée par la notation de la contrepartie.

L'orientation donnée à la gestion de la trésorerie et des placements de la société permet de répondre aux exigences de solvabilité et de liquidité, avec comme corollaire la surveillance accrue du risque de concentration sur le secteur financier, dans le cadre des normes applicables en matière de définition et limites des grands risques.

GRANDS RISQUES SECTEUR FINANCIER	Exposition en risque net au 31/12/2019 (en K€)	% par rapport aux fonds propres éligibles
Groupe BPCE	7 964	42,6 %
Société Générale	6 160	32,9 %
Groupe Crédit Agricole	2 869	15,3 %
HSBC Holdings PLC	1 133	6,1 %
Groupe Le Conservateur	758	4,1 %

Conformément à la Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 qui établit un cadre pour le rétablissement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, Conservateur Finance a révisé son plan préventif de rétablissement. L'objet de ce dispositif consiste à envisager les scénarios de détérioration significative de la situation financière et à prévoir les mécanismes d'alerte, de prévention et de résolution interne des risques.

◆ *Risques non financiers*

En dehors des risques liés à l'exercice normal de l'activité, les risques les plus importants sont ceux liés à l'environnement opérationnel, règlementaire et juridique. Ces risques font l'objet d'une étroite surveillance dans le cadre d'un processus d'évaluation du niveau d'exigences de fonds propres nécessaires à leur couverture.

10. EXPOSITION AUX RISQUES DE PRIX, DE CRÉDIT, DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE ET LE CAS ÉCHÉANT INDICATION SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR L'ENTREPRISE

◆ *Ratios prudentiels*

La structure du capital social et des fonds propres de la société permet de couvrir bien au-delà des exigences réglementaires les risques et activités de la société, comme en attestent les niveaux de couverture des ratios de solvabilité et de liquidité ci-dessous.

RATIO AU 31/12/2019	NORME	CONSERVATEUR FINANCE
Solvabilité – Bâle	10,5 %	28,06 %
Levier	3 %	73,38 %
LCR	100 %	14 454 %
NSFR	100 %	281,60 %
Coefficient de liquidité	100 %	7 028,84 %

◆ *Risque de liquidité*

Conservateur Finance a mis en place un cadre rigoureux de gestion de la liquidité permettant de faire face aux flux de trésorerie sortants. Par ailleurs, la société procède à des stress lui permettant d'anticiper une situation dégradée.

Les principaux indicateurs du risque de liquidité sont :

- Le ratio de liquidité court terme (LCR) qui impose de conserver des actifs pouvant être convertis facilement en liquidités, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité dans les 30 jours calendaires.
- Le résultat des stress de liquidité court terme sur la base de scénarios de crise appliqués sur le ratio de liquidité court terme (ILAAP)[(1)].
- Le Net Stable Funding Ratio (NSFR) est un ratio de transformation et compare à un horizon d'un an les besoins de financement aux ressources stables.

Au 31 décembre 2020, tous ces indicateurs sont conformes et satisfaisants avec le niveau de tolérance accepté par Conservateur Finance.

(1) Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) : pour Processus d'évaluation de l'adéquation des liquidités interne.

◆ *Gestion de trésorerie*

Le cycle économique a, en France et comme partout ailleurs, été terrassé par une pandémie ravageuse. En période de crise, le niveau de liquidité immédiatement disponible a été au centre des préoccupations de la direction générale de Conservateur Finance.

L'évolution de la courbe des taux à court et moyen termes en France, et les conditions défavorables appliquées sur les dépôts par les banques nous ont encouragés à reconduire sur 2020 notre stratégie de placement en comptes à terme auprès d'établissements bancaires.

Ces placements ont permis de rémunérer positivement les excédents de trésorerie.

A fin 2020, les placements et instruments financiers se répartissent dans le portefeuille, en valeur de réalisation, de la manière suivante :

- 91,79 % constitués de comptes à terme pour un montant de 6 M€,
- 7,66 % constitués d'obligations et de bons du Trésor à taux fixe pour un encours de 0,5 M€,
- 0,55 % constitué de titres de private equity (FCPR) et d'OPC pour un encours de 0,04 M€.

Ce portefeuille s'élevait en fin d'année 2020, en valeur de marché, à 6,72 M€ pour un prix d'achat de 6,55 M€.

Le solde bancaire se situait au 31 décembre à un niveau de 7,42 M€, permettant ainsi de garantir un bon niveau de liquidité à la société.

Le niveau d'engagement hors-bilan relatif à l'encours de crédits acceptés et non encore débloqués s'élevait au 31 décembre à 113 K€.

◆ *Indication sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise*

Conservateur Finance n'est pas un acteur financier et n'est pas exposé aux risques liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Par prudence et dans le but de satisfaire en permanence aux exigences réglementaires, les fonds propres de la société sont investis dans des actifs comportant des risques minimes. Ainsi, le portefeuille de titres de la société est constitué majoritairement d'emprunts d'Etat de courtes maturités à taux fixe, permettant de limiter les risques de contrepartie et de taux et de couvrir en partie le risque de liquidité.

Les activités de Conservateur Finance ne nécessitent pas la mise en œuvre d'instruments de couverture et la société n'est pas soumise au risque de change, ce dernier n'étant autorisé dans le cadre des activités de la société soumises à régulation.

11. ACTIONNARIAT SALARIÉ

La société Conservateur Finance n'employant pas directement de salariés, les collaborateurs sont détachés des Associations Mutuelles Le Conservateur par une convention de mise à disposition de personnel. Il n'existe pas d'actionnariat salarié au sein du capital social.

12. ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

◆ *Filiales et sociétés contrôlées*

Conservateur Finance détient au titre des filiales et participations la société Conservateur Gestion Valor, société de gestion de portefeuilles.

La société Conservateur Gestion Valor a pour activité la gestion de fonds communs de placement commercialisés exclusivement par Conservateur Finance au travers d'un comptes-titres ou de contrats d'assurance-vie multi support ou retraite, proposés par Les Assurances Mutuelles Le Conservateur.

Au cours de l'exercice 2020, les commissions de gestion fixes se sont établies à 18,6 M€, en baisse de 12 %, conséquence de la décollecte sur les fonds diversifiés et de l'évolution des marchés financiers. Par ailleurs, la société a enregistré des commissions variables à hauteur de 731 K€ au titre de l'exercice 2020.

Les rétrocessions versées ont diminué dans la même proportion que les commissions de gestion fixes. Le chiffre d'affaires net, déduction faite des rétrocessions versées au groupe, soit 5,5 M€, augmente de 25 % par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse des commissions variables entre les deux derniers exercices (soit -1,4 M€ de variation).

Les charges d'exploitation hors rétrocessions versées, soit 4,929 K€, diminuent de 248 K€, soit -5 % par rapport à l'exercice précédent sous l'effet de l'évolution des rémunérations variables et des commissions de gestion sur les fonds à horizon.

La situation financière de la société reste saine. Les fonds propres ont, à hauteur de 85 %, une contrepartie liquide à l'actif sous forme de bons du trésor ou de dépôts bancaires. Recalculés conformément à la réglementation prudentielle, les fonds propres couvrent 1,83 fois le montant minimum requis.

L'actif de la société, hors frais de gestion à recevoir, est liquide à près de 95 %. Conservateur Gestion Valor n'a pas de dettes financières. Sa trésorerie stable, estimée à 1,5 M€, continue d'être placée sur un compte à terme ouvert auprès de la Société Générale.

Le rendement du résultat net rapporté aux fonds propres est de 95 %.

Le résultat net de Conservateur Gestion Valor est un bénéfice de 335 K€.

13. RÉPARTITION DU CAPITAL DE CONSERVATEUR FINANCE

A la date de clôture de l'exercice social, le pourcentage de détention du capital des principaux actionnaires est le suivant :

- Les Assurances Mutuelles le Conservateur : 46,23 %
- Les Associations Mutuelles le Conservateur : 33,77 %
- Banque Palatine : 20 %

14. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils vous sont présentés, lesdits comptes annuels faisant apparaître un bénéfice net de 2 231 236,22€ et de l'affecter comme suit :

-> Résultat de l'exercice	2 231 236,22 €
-> Report à nouveau	4 900 035,16 €
-> Résultat distribuable	7 131 271,38 €
Affectation du résultat	
-> Report à nouveau	7 131 271,38 €

Hôtel Montamat
Le Conservateur à Toulouse,
39 boulevard de Strasbourg

15. TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

DONNÉES EN EUROS	2016	2017	2018	2019	2020
I. - Situation financière en fin d'exercice :					
a - Capital social	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
b - Nombre d'actions émises	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
c -Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—
II. - Résultat global des opérations effectives :					
a - Chiffre d'affaires hors taxe	7 622 852	9 059 057	8 454 633	7 397 020	6 996 226
b - Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	3 539 873	4 857 997	4 466 403	3 255 712	2 980 431
c - Impôts sur les bénéfices	1 037 714	1 130 450	1 121 259	661 487	516 658
d - Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	2 411 684	3 612 458	3 167 032	2 382 240	2 231 236
e - Montant des bénéfices distribués	2 790 000	2 010 000	3 000 000	2 000 100	—
III. - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a - Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	83,4	124,3	111,5	86,5	82,1
b - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	80,4	120,4	105,6	79,4	74,4
c - Dividende versé à chaque action [1]	93	67	100	66,67	—
IV. - Personnel :					
a - Nombre de salariés	16	16	15	18	15
b - Montant de la masse salariale	1 297 714	1 272 228	1 185 589	1 420 734	1 175 209
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres, etc.).	695 569	672 085	639 690	755 889	608 088

16. MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES ET MONTANT DES REVENUS DISTRIBUÉS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION

Il est rappelé le montant des dividendes par action qui ont été distribués au titre des trois exercices précédents et, le cas échéant, des taux de réfaction pour les dividendes versés aux personnes physiques, qui ont été respectivement de :

EXERCICE	Dividende versé par action (en euros)	Dividende total versé (en euros)	Abattement par action
2017	100	3 000 000	40 %
2018	66,67	2 000 100	40 %
2019	0	0	NA

Les revenus distribués aux actionnaires personnes physiques sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un prélèvement forfaitaire non libératoire, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts.

Les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 % versés à des actionnaires personnes physiques, donnent lieu, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, à des prélèvements sociaux retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de la répartition des dividendes distribués au titre de 2017, 2018, et 2019 entre ceux éligibles à la réfaction et ceux qui ne le sont pas :

DIVIDENDES EN EUROS	Eligibles à la réfaction	Non éligibles à la réfaction
Exercice 2017	500,00	2 999 500,00
Exercice 2018	333,35	1 999 766,65
Exercice 2019	0	0

◆ *Comptes consolidés*

Nous vous rappelons que la société établit des comptes consolidés dont le périmètre comprenait, à la date de clôture de l'exercice écoulé, les sociétés Conservateur Gestion Valor et Conservateur Finance.

Ces comptes consolidés, que nous soumettons à votre approbation, font ressortir un chiffre d'affaires consolidé d'un montant de 19,591 K€ pour un résultat consolidé part du groupe d'un montant de 1,375 K€.

Nous vous rappelons que le rapport sur la gestion du groupe expose la situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation, son évolution prévisible, les évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice, ainsi que ses activités en matière de recherche et de développement.

Conformément aux dispositions de l'article l 233-26 du Code de commerce, le rapport sur la gestion du Groupe est inclus dans le présent rapport de gestion de la société.

◆ *Tableau des Filiales et Participations*

	RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS
INFORMATIONS FINANCIÈRES FILIALES ET PARTICIPATIONS	**1. Filiale Conservateur Gestion Valor**
Capital	480 000 €
Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	2 146 998 €
Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	99,29 %
Valeurs comptables des titres détenus	
-> Brute	573 443 €
-> Nette	573 443 €
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	–
Montant des cautions et avals donnés par la Société	–
Chiffre d'affaires hors taxes 2020	19 307 815 €
Bénéfice 2020	334 629 €
Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	1 187 800 €

Le siège social de Conservateur Gestion Valor se situe 59, rue de la Faisanderie 75781 PARIS CEDEX 16.

17. RESPECT DU RATIO DES FONDS PROPRES

◆ *Adéquation du capital interne*

Pilier 1

Conservateur Finance respecte les exigences du pilier 1, avec un ratio de solvabilité « Bâle 3 » de 28,06 % au 31/12/2020 contre 22,40 % au 31/12/2019.

Les fonds propres consolidés, éligibles au calcul du ratio de solvabilité, couvrent le risque opérationnel et le risque de crédit à hauteur de 351 %.

DONNÉES EN €	
Fonds Propres Éligibles au 31/12/2020 (CET1)	18 716 678,37
Exigence de Fonds Propres au 31/12/2020	5 335 834,95
-> au titre du risque de crédit	663 254,89
-> au titre du risque opérationnel	3 402 143,16
-> au titre du coussin de conservation de FP CET1	1 270 436,89
-> au titre du coussin de FP contra-cyclique[1]	-
Taux de couverture au 31/12/2020	350,77 %
Ratio de solvabilité au 31/12/2020	28,06 %

Conservateur Finance ne s'appuie sur aucun modèle ou approche avancée, pour l'évaluation de ses risques. Le risque opérationnel est calculé selon la méthode de l'indicateur de base. Il n'y a pas de risque de marché. En termes prudentiels, le risque opérationnel est supérieur au risque de crédit.

Conservateur Finance dispose d'une assise très confortable de fonds propres et de couverture des risques. Le ratio de solvabilité est respecté dans des proportions nettement supérieures au minimum obligatoire exigé.

Pilier 2 (ICAAP[2])

Le pilier 2 établit un processus de surveillance prudentielle qui vient compléter et renforcer le pilier 1. C'est ainsi que Conservateur Finance analyse l'ensemble de ses risques y compris ceux déjà couverts par le pilier 1, pour le calcul de ses besoins de fonds propres au titre du capital économique. Le dispositif mis en place permet de déterminer le besoin éventuel de capital supplémentaire

Au 31 décembre 2020, sur la base du calcul ICAAP, les fonds propres éligibles couvrent l'ensemble de ces risques à hauteur de 263,94 % pour un ratio de solvabilité intégrant les risques de pilier 2, de 21,12 % contre 20,65 % en 2019.

18. ATTRIBUTION DE JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons de fixer l'enveloppe globale maximum des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration au montant inchangé de 60 000 euros.

(1) En 2019, la limite règlementaire du ratio de solvabilité incluant les coussins de fond propres, se situait à 11 %. Au 1er avril 2020, le Haut Conseil de stabilité financière, en réaction à la crise sanitaire, a décidé de ramener le taux du coussin de fonds propres contra-cyclique à 0% ramenant ainsi la limite règlementaire à 10,50 %.
(2) Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP): pour Processus d'évaluation de l'adéquation du Capital Interne.

19. TABLEAU SUR LE DÉLAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	-					-						
Montant total des factures concernées h.t.	-	-	-	-	-	-						
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	-	-	-	-	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures reçues	-											
Nombre de factures exclues	-											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : - Délais légaux : 30 jours						Délais contractuels : NA Délais légaux : NA					

NA : Non applicable

B – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

NOMS DES MANDATAIRES SOCIAUX	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS
Cyril LE TOUZÉ *Président du Conseil d'Administration*	*Jusqu'au 16/06/2020 :* **Président du Conseil de Surveillance :** – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur *Depuis le 16/06/2020 :* **Membre du Conseil de Surveillance, président du Comité des risques et de pilotage, membre du Comité d'audit, et membre du Comité financier :** – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur
Laurent KRUEGER *Directeur Général*	***Fonctions :*** *Directeur en charge de la Sous-Direction Back Office – Middle Office et Trésorerie (toutes entités du Conservateur)*
Julien KEHAYAN *Directeur Général Délégué*	**Gérant** de la SCI Le Conservateur **Représentant permanent** des Assurances Mutuelles Le Conservateur au Conseil de l'OPCI Raise Immobilier I ***Fonctions :*** *Directeur comptable des Associations Mutuelles Le Conservateur*
Jean-Charles CHARPENTIER *Administrateur*	Néant
François MARTINEAU *Administrateur*	**Vice-Président, Membre du Conseil de surveillance, Président du Comité d'audit et Membre du Comité des rémunérations :** – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur **Vice-Président, Administrateur du Conseil d'Administration, membre du Comité d'audit et membre du Comité des risques :** – de la BRED Banque Populaire **Administrateur et Président du Comité de coordination stratégique :** – d'AXA Mutuelles IARD **Président** de la Fondation d'Entreprise Le Conservateur **Cogérant** de Lussan et Associés (SCP), société d'avocats **Administrateur** de la SAMA (Société des Amis du Musée de l'Armée)

NOMS DES MANDATAIRES SOCIAUX	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS
Olivier RICHÉ *Administrateur* *Président du Comité d'audit et des riques*	*Jusqu'au 16/06/2020 :* Membre du Conseil de Surveillance, président du Comité des risques et de pilotage, membre du Comité d'audit, et membre du Comité financier : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur *Depuis le 16/06/2020 :* Président du Conseil de Surveillance : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur – de la Foncière Dentressangle Président Directeur Général : – de la Société des Immeubles de la rue de Monceau Administrateur : – d'AXA assurances IARD Mutuelle – d'AXA assurances Vie Mutuelle – de la Société des Amis du Louvre Président du Comité des risques et membre du Comité d'audit : – d'AXA assurances IARD Mutuelle – d'AXA assurances vie Mutuelle
Jean-Pierre MORIN *Administrateur*	Membre du Conseil de surveillance, Président du Comité des rémunérations, Membre du Comité d'audit, Membre du Comité des risques et de pilotage, et Membre du Comité financier : – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur
Ony PIRIOU *Représentant permanent des Associations Mutuelles Le Conservateur* *Administrateur*	Membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés : – des Associations Mutuelles Le Conservateur Représentant permanent : – de Conservateur Finance au Conseil de Conservateur Gestion Valor Administrateur, Trésorier : – de la Fondation d'entreprise Le Conservateur
Patrick IBRY *Représentant Permanent de la Banque Palatine* *Administrateur* *Membre du Comité d'audit et des risques*	Directeur Général Délégué de la Banque Palatine Président du Conseil de Surveillance, membre du Comité des rémunérations : – de Palatine Asset Management Représentant permanent de la Banque Palatine, Membre du Conseil de surveillance : – de GIE Caisse d'épargne syndication risque – de GPM Assurances Président du Conseil de Surveillance : – de Aries Assurance

NOMS DES MANDATAIRES SOCIAUX	MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS
Valérie PLAGNOL *Administrateur*	**Administrateur** de Conservateur Gestion Valor **Membre du Conseil de surveillance et Membre du Comité Financier :** – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur **Présidente** de l'association du Cercle des Epargnants
Gilles ULRICH *Représentant Permanent des Assurances Mutuelles Le Conservateur* *Administrateur*	**Président du Directoire :** – des Associations Mutuelles Le Conservateur – des Assurances Mutuelles Le Conservateur **Représentant des Assurances Mutuelles Le Conservateur, Président :** – de la SAS 41 rue Pergolèse **Représentant permanent** des Associations Mutuelles Le Conservateur **Administrateur** de Palatine Méditerranéa

2. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Au cours de l'exercice 2020, aucune convention de cette nature n'a été conclue.

3. TABLEAU SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il est précisé que l'Assemblée Générale des actionnaires n'a pas accordé de délégations de compétence et de pouvoirs au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, telles que prévues par les articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce.

4. OPTION CHOISIE POUR L'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 15 mai 2018, a décidé du maintien du principe de dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général (qui avait été décidé lors du Conseil d'administration du 14 juin 2017)

En conséquence, le Conseil d'administration a procédé :

- au renouvellement du mandat de Président du Conseil de Monsieur Cyril Le Touzé, pour une durée de 6 exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2024 ;

- au renouvellement du mandat de Directeur Général de Monsieur Laurent Krueger pour une durée de 6 exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2024 ;
- au renouvellement du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Julien Kehayan pour la même durée que celle du Directeur Général, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2024.

5. NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Monsieur Jean-Charles Charpentier, administrateur, atteindra la limite d'âge de 80 ans fixée par l'article 11 des statuts de la Société, le 3 juin 2021. Il convient donc de pourvoir à son remplacement.

Monsieur Dominique Hartog ayant fait acte de candidature, le Conseil d'administration vous propose de le nommer en qualité d'administrateur.

Le nouvel administrateur sera nommé pour les six prochaines années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2027.

Mesdames, Messieurs, nous vous invitons à bien vouloir voter en faveur des résolutions qui vont vous être présentées.

Le Conseil d'Administration

Le Conservateur
à Orléans

Le Conservateur
à Paris

COMPTES ANNUELS 2020

◆ ***Compte de résultat***

P. 30

◆ ***Bilan***

P. 31 > Actif
P. 31 > Passif

◆ ***Hors bilan***

P. 32

◆ ***Annexe aux comptes annuels***

P. 33 > Note 1 - Faits marquants de l'exercice
P. 33 > Note 2 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice
P. 33 > Note 3 - Principes comptables et méthodes d'évaluation
P. 35 > Note 4 - Informations sur le bilan
P. 38 > Note 5 - Informations sur le hors bilan
P. 38 > Note 6 - Informations sur le compte de résultat
P. 40 > Note 7 - Autres informations

◆ ***Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels***

P. 42 > Rapport sur les comptes annuels
P. 45 > Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

COMPTE DE RÉSULTAT

En euros	2020	2019
Intérêts et produits assimilés	233 161,08	241 193,54
Intérêts et charges assimilées	-5 800,12	-3 314,94
Revenus des titres à revenu variable	1 187 800,00	890 880,00
Commissions (produits)	5 723 356,39	6 311 264,75
Commissions (charges)	-144 036,95	-46 212,74
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-4 504,18	-3 040,33
Autres produits d'exploitation bancaire	6 250,00	6 250,00
PRODUIT NET BANCAIRE	**6 996 226,22**	**7 397 020,28**
Charges générales d'exploitation	-4 015 485,17	-4 216 319,03
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-235 105,41	-222 563,03
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**2 745 635,64**	**2 958 138,22**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**2 747 894,22**	**2 962 814,82**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**2 747 894,22**	**2 962 814,82**
Résultat exceptionnel	0,00	80 912,00
Impôt sur les bénéfices	-516 658,00	-661 487,00
RÉSULTAT NET	**2 231 236,22**	**2 382 239,82**

BILAN

ACTIF

En euros	2020	2019
Créances sur les établissements de crédit	13 670 371,62	11 673 661,37
Opérations avec la clientèle	4 759 379,02	4 477 471,71
Obligations et autres titres à revenu fixe	500 935,92	1 003 233,47
Actions et autres titres à revenu variable	36 049,99	36 800,89
Parts dans les entreprises liées	573 443,42	573 443,42
Immobilisations incorporelles	149 647,16	310 159,17
Immobilisations corporelles	139 252,44	113 612,45
Autres actifs	571 607,77	758 373,10
Comptes de régularisation actif	86 852,12	53 160,10
TOTAL DE L'ACTIF	**20 487 539,46**	**18 999 915,68**

PASSIF

En euros	2020	2019
Opérations avec la clientèle	879 965,15	607 211,30
Autres passifs	639 629,60	1 696 024,89
Compte de régularisation	499 927,00	459 898,00
Provisions	6 000,00	6 000,00
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	**18 462 017,71**	**16 230 781,49**
-> Capital souscrit	9 000 000,00	9 000 000,00
-> Réserves	2 330 746,33	2 330 746,33
-> Report à nouveau	4 900 035,16	2 517 795,34
-> Résultat de l'exercice	2 231 236,22	2 382 239,82
TOTAL DU PASSIF	**20 487 539,46**	**18 999 915,68**

HORS BILAN

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

En euros	2020	2019
Engagements donnés		
-> Engagements de financement	113 200,00	214 000,00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

◆ *1-1 Contexte Covid-19*

Consécutivement à la survenance de la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19, Conservateur Finance a mis en place les mesure appropriées afin d'assurer la continuité d'activité en répondant aux besoins de ses clients. La crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2020.

NOTE 2 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

◆ *3.1 Principes généraux*

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes entreprises du secteur bancaire émis par l'Autorité des normes comptables.

Les notes annexes complètent et commentent l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

◆ *3.2 Portefeuille de titres*

Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais exclus. A chaque arrêté comptable, les moins values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité des titres sont provisionnées. La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée en se basant sur l'actif net réévalué de la société détenue tandis que celle des parts dans les entreprises liées est calculée en prenant en compte l'encours des actifs gérés et la trésorerie disponible de la société.

Les titres de placement sont enregistrés en date de règlement-livraison et pour leur prix d'acquisition frais exclus. Les plus ou moins values résultant de la cession des titres de placement sont déterminées en respect de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Toute différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie suivant la méthode actuarielle. A la clôture de l'exercice, toute moins value latente issue de la différence entre la valeur nette comptable et le prix de marché des titres donne lieu à une provision pour dépréciation. Les prix de marché retenus sont constitués par la dernière cotation connue lors de l'arrêté annuel des comptes. En cas d'absence de cotation connue (cas des marchés dits « inactifs ») à l'arrêté, les prix de marché ont été déterminés en tenant compte des dernières transactions connues ayant eu lieu avant l'arrêté des comptes et des prix donnés par les différents contributeurs indépendants du marché.

◆ 3.3 Créances clients liées à l'activité de crédit

Le capital restant dû ainsi que les échéances impayées sont déclassés en créances douteuses à partir du moment où ces échéances impayées datent de plus de trois mois, et ce quel que soit le montant de la garantie donnée par le contractant de crédit. En application du principe de contagion, l'ensemble des encours sur une même contrepartie est déclassé en créances douteuses même s'il existe un seul encours douteux dans cet ensemble.

Le déclassement d'encours douteux non compromis à encours compromis est effectué si l'encours en question est en encours douteux de plus d'un an et que la connaissance de la situation financière de la contrepartie est telle qu'un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts sur créances douteuses, qu'elles soient compromises ou non, cessent d'être comptabilisés à partir du moment où l'encours des crédits concernés bascule de l'encours sain en encours douteux.

Les provisions pour dépréciation sur les encours douteux sont comptabilisées à chaque clôture annuelle sur la base de la différence de la valeur prudemment estimée de la garantie apportée par les contractants et le capital restant dû et les échéances impayées majorés des frais annexes supportés par la société.

◆ 3.4 Frais généraux

Les frais généraux de Conservateur Finance sont essentiellement constitués des frais en provenance du Groupement de fait dont Conservateur Finance est membre. En conséquence, Conservateur Finance comptabilise dans ses comptes sa quote-part dans les frais communs financés puis répartis par l'administrateur de Groupement, les Associations Mutuelles Le Conservateur.

Cette répartition des frais communs par l'administrateur est effectuée sans recherche de profits et déterminée sur la base de critères objectifs (le chiffre d'affaires, le nombre de contrats produits sur l'exercice, etc…) appliqués à des données comptables analytiques (dépenses administratives ou commerciales).

En ce qui concerne les frais généraux propres à l'activité de Conservateur Finance, ils sont financés par cette société et enregistrés directement dans ses comptes sans avoir recours au Groupement.

◆ 3.5 *Immobilisations*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties linéairement selon les durées indiquées ci-dessous :

- Logiciel : 3 ans ou 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans / 5 ans ou 10 ans
- Agencements, aménagements et installations : 10 ans
- Mobilier : 5 ans ou 10 ans

NOTE 4
INFORMATIONS SUR LE BILAN

◆ 4.1 *Titres de placement*

Encours comptable

Le portefeuille des titres de placement représente une valeur nette comptable (y.c. créances rattachées) de 536 986 € au 31/12/2020 dont 500 936 € en titres cotés (y.c créances rattachées) et 36 050 € en titres non cotés.

Plus ou moins-values latentes

Les plus-values latentes s'élèvent à 165 906 € au 31 décembre 2020 contre 150 761 € au 31 décembre 2019.
Le prix d'acquisition des obligations et autres titres à revenu fixe excède de 2 306 € leur prix de remboursement.

Répartition des titres de placement

Les obligations et autres titres à revenu fixe figurant à l'actif sont composées d'un bon du trésor pour une valeur nette comptable (y.c. créances rattachées) de 500 936 € au 31 décembre 2020. En outre, la répartition de la valeur nette comptable des obligations et des actions entre titres cotés et non cotés est la suivante au 31 décembre 2020 :

-> Obligations cotées	500 936 €
-> Certificat de dépôt	—
-> Actions cotées	—
-> Actions non cotées	36 050 €

Ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon la valeur résiduelle

La ventilation de la valeur nette comptable au 31 décembre 2020 des obligations et autres titres à revenu fixe (créances rattachées incluses) selon leur durée résiduelle est la suivante :

-> Moins de 3 mois	—
-> De 3 mois à 1 an	500 936 €
-> De 1 an à 5 ans	—

◆ 4.2 Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées représentent une valeur nette comptable de 573 443 € dans les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, la liste des filiales et des participations au 31 décembre 2020 est fournie par le tableau présenté en fin d'annexe (se référer à la section 6.5).

◆ 4.3 Capitaux propres

Le capital social s'élève à 9 000 000 € et se décompose en 30 000 actions de 300 €.
Le montant des réserves au 31 décembre 2020 se décompose en :

-> Réserve légale	1 500 000 €
-> Réserve générale	830 746 €

L'évolution des capitaux propres par rapport à l'exercice précédent est donnée par le tableau suivant en milliers d'euros :

EN MILLIERS D'EUROS	Capital	Réserves	RAN	Résultat	TOTAL
Fonds propres au 31/12/2019	9 000	2 331	2 518	2 382	16 231
Affectation du résultat 2019 [1]	—	—	2 382	-2 382	—
Réduction de capital	—	—	—	—	—
Résultat 2020	—	—	—	2 231	2 231
TOTAL	**9 000**	**2 331**	**4 900**	**2 231**	**18 462**

(1) Conformément à la quatrième résolution de l'AGO du 12 mai 2020, le résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 (soit 2 382 240 €), augmenté du report à nouveau 2019 de 2 517 795 €, a donné lieu à une affectation en report à nouveau de 4 900 035 €.

◆ 4.4 Créances et dettes avec la clientèle et établissements de crédit

EN EUROS	- de 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	+ de 5 ans	créances et dettes rattachées	TOTAL
Créances						
-> sur banques centrales	—	—	—	—	—	—
-> sur les établissements de crédit	13 670 276	—	—	—	96	13 670 372
-> sur la clientèle	898 257	1 176 754	2 666 498	2 655	15 215	4 759 379
Dettes						
-> envers des établissements de crédit	—	—	—	—	—	—
-> envers la clientèle	879 965	—	—	—	—	879 965

Les créances sur les établissements de crédit comprennent des comptes à terme pour un montant de 6 016 397 € et 96 € de créances rattachées.

Les créances sur la clientèle se composent d'une part des comptes ordinaires débiteurs pour un montant de 741 258 € dont la durée résiduelle est inférieure à 3 mois et d'autre part des comptes de prêts personnels correspondants à des crédits de trésorerie, soit 3 940 180 €, ainsi que des créances douteuses nettes de 77 942 €.

◆ 4.5 *Dépréciations*

Les dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie sont relatives aux encours de crédit à la clientèle. Le stock de provisions au 31 décembre 2020 s'élève à 18 264 € après une reprise nette de 2 259 €.

◆ 4.6 *Immobilisations*

EN EUROS	Montant en début d'exercice	Mouvements exercice	Montant en fin d'exercice
INCORPORELLES			
◆ Frais d'établissement			
-> Montant brut	—	—	—
-> Amortissement	—	—	—
-> Montant net	—	—	—
◆ Logiciels			
-> Montant brut	1 250 749	—	1 250 749
-> Immobilisations en cours	—	—	—
-> Amortissement	940 590	160 512	1 101 102
-> Montant net	310 159	-160 512	149 647
CORPORELLES			
-> Montant brut	712 508	100 233	812 741
-> Amortissement	598 895	74 593	673 488
-> Montant net	113 612	25 640	139 252

◆ 4.7 *Autres actifs et passifs*

Autres actifs :

-> Comptes courant débiteurs Groupe	462 861 €
-> Créances sur l'État	88 636 €
-> Dépôt de garantie	18 030 €
-> Débiteurs divers	2 080 €

Autres passifs :

-> Comptes courant créditeurs Groupe	630 066 €
-> Autres créditeurs	9 564 €

◆ 4.8 *Comptes de régularisation*

Les comptes de régularisation à l'actif sont liés aux produits à recevoir sur ristournes d'OPCVM externes à hauteur de 54 500 € et 23 000 € au titre de rétrocessions de frais et gestion de Conservateur Gestion Valor, et à des charges constatées d'avance à hauteur de 9 352 €.

Les comptes de régularisation au passif correspondent aux charges à payer et se décomposent en :

-> Provision jetons de présence	64 800 €
-> Provision honoraires commissaires aux comptes	40 000 €
-> Provision indemnités compensatrices agents	364 096 €
-> Provision prestataires externes	10 031 €
-> Provision commission exceptionnelles liées au résultat	21 000 €

◆ 4.9 *Provisions*

Le stock de provisions s'élève à 6 000 € au 31 décembre 2020. Ces provisions sont constituées en couverture des risques d'intermédiation.

NOTE 5
INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN

Les engagements de financement correspondent aux encours de crédit acceptés par la société non encore débloqués.

NOTE 6
INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

◆ 6.1 *Produits et charges d'intérêts*

	PRODUITS		CHARGES	
EN EUROS	2020	2019	2020	2019
Etablissements de crédit	—	23	183	106
Clientèle	220 302	224 704	—	—
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 859	16 467	5 617	3 209
TOTAL	**233 161**	**241 194**	**5 800**	**3 315**

La ligne obligations et autres titres à revenu fixe comporte notamment les primes/décotes pour la somme de 6 096 € en produits.

◆ 6.2 Revenus des titres à revenu variable

EN EUROS	2020	2019
Revenus sur actions et autres titres à revenu variable	—	—
Revenus sur parts dans les entreprises liées	1 187 800	890 880
Revenus sur titres de participation	—	—
TOTAL	**1 187 800**	**890 880**

◆ 6.3 Commissions

Les commissions (produits) recouvrent principalement les honoraires de commercialisation des FCP gérés par Conservateur Gestion Valor pour 5 520 543 € et les commissions de placement des FCP gérés par les sociétés de gestion externes pour 181 973 €.

Les commissions sur opérations avec la clientèle relatives aux prêts personnels figurent également dans ce poste et représentent un produit de 14 529 €.

◆ 6.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilé

EN EUROS	2020	2019
Plus-values sur cessions	1 694	204
Moins-values sur cessions	-6 509	-2 934
Dotations aux provisions pour dépréciation	—	-310
Reprises de provisions pour dépréciation	310	—
TOTAL	**-4 504**	**-3 040**

◆ 6.5 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Les autres produits d'exploitation bancaires sont liés aux jetons de présence encaissés de la filiale Conservateur Gestion Valor.

◆ 6.6 Charges générales d'exploitation

EN EUROS	2020	2019
1 - Frais de personnel dont	1 740 321	1 966 951
-> Salaires et traitements	1 086 635	1 301 936
-> Charges sociales	565 112	546 217
-> Intéressement	87 793	118 798
-> Charges de retraite	781	—
2 - Autres frais administratifs	2 275 164	2 249 368
TOTAL	**4 015 485**	**4 216 319**

◆ 6.7 Coût du risque

EN EUROS	2020	2019
Dotations aux provisions sur créances de l'activité de crédit	—	—
Reprises de provisions sur créances de l'activité de crédit	2 259	4 677
TOTAL	**2 259**	**4 677**

◆ 6.8 Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices y compris régularisation de la charge afférente à l'exercice précédent, hors contributions, afférent au résultat de l'exercice représente 516 658 €.

NOTE 7
AUTRES INFORMATIONS

◆ 7.1 Actionnariat

Les détenteurs du capital de Conservateur Finance sont, au 31 décembre 2020 :

- Les Assurances Mutuelles Le Conservateur : 46,2 %
- Les Associations Mutuelles Le Conservateur : 33,8 %
- Banque Palatine : 20,0 %

◆ 7.2 Effectif

Le nombre de personnes mises à disposition par le groupement de fait au profit de Conservateur Finance est estimé à 15 personnes selon l'enquête d'activité de l'exercice.

Les postes occupés par ces personnes sont de nature administrative et couvrent des domaines tels que la gestion et l'administration des contrats, la comptabilité, l'informatique, le contrôle interne, le juridique et la gestion opérationnelle et financière.

◆ 7.3 Rémunérations, avances, crédits et engagements

Une provision de 64 800 € a été constituée au titre des jetons de présence alloués aux administrateurs de la société pour l'exercice 2020.

◆ 7.4 Tableau des filiales et participations

	RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS
INFORMATIONS FINANCIÈRES FILIALES ET PARTICIPATIONS	**1. Filiale Conservateur Gestion Valor**
Capital	480 000 €
Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	1 666 998 €
Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	99,29 %
Valeurs comptables des titres détenus	
-> Brute	573 443 €
-> Nette	573 443 €
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	–
Montant des cautions et avals donnés par la Société	–
Chiffre d'affaires hors taxes 2020	19 307 815 €
Bénéfice 2020	334 629 €
Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	1 187 800 €

Le siège social de Conservateur Gestion Valor se situe 59, rue de la Faisanderie 75781 Paris Cedex 16.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société Conservateur Finance,

◆ *1 Opinion*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Conservateur Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

◆ *2 Fondement de l'opinion*

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

◆ 3 *Justification des appréciations*

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

◆ 4 *Vérifications spécifiques*

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

◆ 5 *Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels*

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

◆ 6 *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

—

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Paris La Défense, le 28 avril 2021
KPMG Audit - Département de KPMG S.A.
Olivier FONTAINE - Associé

Nancy, le 28 avril 2021
BATT AUDIT
Olivier LEFEBVRE - Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société Conservateur Finance,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

–

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Paris La Défense, le 28 avril 2021
KPMG Audit - Département de KPMG S.A.
Olivier FONTAINE - Associé

Nancy, le 28 avril 2021
BATT AUDIT
Olivier LEFEBVRE - Associé

Le Conservateur à Amiens, maison Jules Verne

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS 2020

◆ ***Compte de résultat consolidé***

P. 48

◆ ***Bilan consolidé***

P. 49 > Actif
P. 49 > Passif

◆ ***Hors bilan consolidé***

P. 50

◆ ***Annexe aux comptes consolidés***

P. 51 > Note 1 - Faits marquants de l'exercice
P. 51 > Note 2 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice
P. 51 > Note 3 - Principes d'élaboration des comptes consolidés
P. 52 > Note 4 - Informations sur les règles et principes comptables
P. 53 > Note 5 - Informations sur le bilan
P. 54 > Note 6 - Informations sur le hors bilan
P. 54 > Note 7 - Informations sur le compte de résultat
P. 55 > Note 8 - Autres informations

◆ ***Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés***

P. 56

◆ ***Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2021***
Ordre du jour et projet de résolutions

P. 60 > Ordre du jour
P. 60 > Texte des résolutions

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	2020	2019
Intérêts et produits assimilés	234	242
Intérêts et charges assimilées	-6	-7
Commissions (produits)	19 511	23 269
Commissions (charges)	-144	-46
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	-11	-9
Autres produits d'exploitation bancaire	6	6
PRODUIT NET BANCAIRE	**19 591**	**23 454**
Charges générales d'exploitation	-17 138	-18 887
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-361	-362
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**2 093**	**4 206**
Coût du risque	2	5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**2 095**	**4 210**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**2 095**	**4 210**
Résultat exceptionnel	0	80
Impôt sur les bénéfices	-717	-1 429
Intérêts minoritaires	-3	-14
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 375**	**2 847**

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

En milliers d'euros	2020	2019
Opérations interbancaires et assimilées	15 179	12 182
Opérations avec la clientèle	4 759	4 477
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	2 644	3 146
Immobilisations corporelles et incorporelles	483	713
Compte de régularisation et actifs divers	2 586	4 239
TOTAL DE L'ACTIF	**25 651**	**24 758**

PASSIF

En milliers d'euros	2020	2019
Opérations interbancaires et assimilées	–	–
Opérations avec la clientèle	880	607
Comptes de régularisation et passifs divers	4 397	5 142
Provisions	6	6
Intérêts minoritaires	19	28
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (HORS FRBG)	**20 350**	**18 975**
-> Capital souscrit	9 023	9 023
-> Réserves consolidées et autres	9 953	7 105
-> B11b - Résultat de l'exercice	1 375	2 847
TOTAL DU PASSIF	**25 651**	**24 758**

HORS BILAN CONSOLIDÉ

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

En milliers d'euros	2020	2019
Engagements donnés banque	113	214

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

◆ *1.1 Contexte Covid-19*

Consécutivement à la survenance de la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19, Conservateur Finance a mis en place les mesure appropriées afin d'assurer la continuité d'activité en répondant aux besoins de ses clients. La crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2020.

◆ *1.2 Commissions de superformance - Conservateur Gestion Valor*

En application des conditions de gestion des fonds communs de placement comportant une commission de performance, la société a reconnu des produits pour un total de 731 K€ au titre de l'exercice 2020, la répartition de ces produits étant la suivante :

-> Flexivalor	505 K€
-> Altivalor	4 K€
-> Immo-Or	185 K€
-> Optivalor	37 K€

NOTE 2 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

NOTE 3 - PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

◆ *3.1 Principes généraux*

Les comptes consolidés de Conservateur Finance sont établis conformément dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes entreprises du secteur bancaire émis par l'Autorité des normes comptables.

◆ 3.2 *Méthodes et périmètre de consolidation*

Les états financiers consolidés de Conservateur Finance incluent les comptes de la seule entreprise sous contrôle exclusif, Conservateur Gestion Valor. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction, ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Le pourcentage de contrôle et d'intérêt de Conservateur Finance dans Conservateur Gestion Valor s'élève à 99,29 % en 2020.

◆ 3.3 *Élimination des opérations internes au Groupe*

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés de toutes les opérations internes au Groupe a été éliminé.

◆ 3.4 *Impôts différés*

Toutes les écritures de consolidation ayant un impact en termes d'impôts différés ont été identifiées. Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui résultant des textes fiscaux en vigueur.

L'activation des impôts différés actif sur les déficits fiscaux observés n'est effectuée que s'il est probable que la société est susceptible de les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans le futur.

NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

◆ 4.1 *Portefeuille de titres*

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais exclus. A chaque arrêté comptable, les moins values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité des titres sont provisionnées. La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée en se basant sur l'actif net réévalué de la société détenue.

Les titres de placement sont enregistrés en date de règlement-livraison et pour leur prix d'acquisition frais exclus. Les plus ou moins values résultant de la cession des titres de placement sont déterminées en respect de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Toute différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie suivant la méthode actuarielle pour Conservateur Finance. A la clôture de l'exercice, toute moins-value latente issue de la différence entre la valeur nette comptable et le prix de marché des titres donne lieu à une provision pour dépréciation. Les prix de marché retenus sont constitués par la dernière cotation connue lors de l'arrêté annuel des comptes. En cas d'absence de cotation connue à la date de l'arrêté (cas des marchés « inactifs »), les prix de marché ont été déterminés en tenant compte des dernières transactions connues ayant eu lieu avant l'arrêté des comptes et des prix donnés par les différents contributeurs indépendants du marché.

◆ 4.2 *Créances clients liées à l'activité de crédit*

Le capital restant dû ainsi que les échéances impayées sont déclassés en créances douteuses à partir du moment où ces échéances impayées datent de plus de trois mois, et ce quel que soit le montant de la garantie donnée par le contractant de crédit. En application du principe de contagion, l'ensemble des encours sur une même contrepartie est déclassé en créances douteuses même s'il existe un seul encours douteux dans cet ensemble.

Le déclassement d'encours douteux non compromis à encours compromis est effectué si l'encours en question est en encours douteux de plus d'un an et que la connaissance de la situation financière de la contrepartie est telle qu'un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts sur créances douteuses, qu'elles soient compromises ou non, cessent d'être comptabilisés à partir du moment où l'encours des crédits concernés bascule de l'encours sain en encours douteux.

Les provisions pour dépréciation sur les encours douteux sont comptabilisées à chaque clôture annuelle sur la base de la différence de la valeur prudemment estimée de la garantie apportée par les contractants et le capital restant dû et les échéances impayées majorés des frais annexés supportés par la société.

◆ 4.3 *Frais généraux*

Les frais généraux du Groupe sont essentiellement constitués des frais en provenance du Groupement de fait dont Conservateur Finance et Conservateur Gestion Valor sont membres. En conséquence, le Groupe comptabilise dans ses comptes sa quote-part dans les frais communs financés puis répartis par l'administrateur de Groupement, les Associations Mutuelles Le Conservateur.

Cette répartition des frais communs par l'administrateur est effectuée sans recherche de profits et déterminée sur la base de critères objectifs (le chiffre d'affaires, le nombre de contrats produits sur l'exercice, etc…) appliqués à des données comptables analytiques (dépenses administratives ou commerciales).

En ce qui concerne les frais généraux propres au Groupe, ils sont financés par cette société et enregistrés directement dans ses comptes sans avoir recours au Groupement.

NOTE 5
INFORMATIONS SUR LE BILAN

◆ 5.1 *Tableau de variation des capitaux propres consolidés hors FRBG (part du Groupe)*

Le montant des fonds propres consolidés du Groupe s'élève à 20 350 K€ au 31 décembre 2020 dont 1 375 K€ de résultat consolidé bénéficiaire.

La variation des fonds propres consolidés par rapport à l'exercice précédent peut être expliquée comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres Part du Groupe hors FRBG
Fonds propres consolidés au 31/12/2019	9 023	7 105	2 847	18 975
Affectation du résultat de l'exercice 2019	—	2 847	-2 847	—
Distribution de dividendes	—	—	—	—
Réduction du capital	—	—	—	—
Bénéfice consolidé du Groupe	—	—	1 375	1 375
Fonds propres consolidés au 31/12/2020	9 023	9 952	1 375	20 350

◆ *5.2 Informations sur les titres*

Portefeuille de titres

Le portefeuille de titres (hors créances rattachées) représente une valeur nette comptable de 1 542 K€ au 31 décembre 2020 contre 2 045 K€ au 31 décembre 2019.

Les plus values latentes sur ces titres sont de 166 K€ au 31 décembre 2020 contre 151 K€ au 31 décembre 2019.

NOTE 6 - INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN

Les engagements de financement correspondent aux encours de crédit acceptés par la société non encore débloqués.

NOTE 7 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

◆ *7.1 Contribution au produit net bancaire consolidé*

La société consolidante, Conservateur Finance, contribue à hauteur de 288 K€ au produit net bancaire consolidé au 31 décembre 2020 contre 19 303 K€ pour la société consolidée, Conservateur Gestion Valor.

◆ *7.2 Contribution au résultat consolidé*

La contribution de Conservateur Finance et de Conservateur Gestion Valor au résultat consolidé de l'exercice est respectivement de 1 043 K€ et 331 K€.

◆ 7.3 *Impôts sur les bénéfices*

La charge d'impôt figurant au compte de résultat se décompose en :

-> Impôts société de Conservateur Gestion Valor	200 K€
-> Impôts société de Conservateur Finance	517 K€

◆ 7.4 *Charges de personnel*

Les charges de personnel dans les comptes consolidés de l'exercice s'élèvent à 3 886 K€ dont :

-> Salaires et traitements	2 278 K€
-> Charges sociales	1 363 K€
-> Intéressement	243 K€
-> Charges de retraite	2 K€

L'effectif mis à disposition par le Groupement de fait au service du Groupe Conservateur Finance est de 26 personnes travaillant dans des domaines tels que la gestion financière et administrative, la comptabilité, le contrôle interne, etc.

NOTE 8
AUTRES INFORMATIONS

◆ 8.1 *Actionnariat*

Les détenteurs du Groupe sont, au 31 décembre 2020 :

- Les Assurances Mutuelles Le Conservateur : 46,2 %
- Les Associations Mutuelles Le Conservateur : 33,8 %
- Banque Palatine : 20,0 %

◆ 8.2 *Consolidation*

Les comptes de notre groupe sont intégrés dans la consolidation de la Banque Palatine selon la méthode de la mise en équivalence, et dans les comptes combinés des Assurances Mutuelles Le Conservateur, selon la méthode de l'intégration globale.

◆ 8.3 *Rémunérations*

Une provision de 99 K€ a été constituée au titre des jetons de présence alloués aux administrateurs de la société pour l'exercice 2020.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société Conservateur Finance,

◆ 1 *Opinion*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Conservateur Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

◆ 2 *Fondement de l'opinion*

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

◆ 3 *Justification des appréciations*

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures

exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

◆ 4 *Vérifications spécifiques*

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

◆ 5 *Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés*

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

◆ 6 *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

—

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Paris La Défense, le 28 avril 2021
KPMG Audit - Département de KPMG S.A.
Olivier FONTAINE - Associé

Nancy, le 28 avril 2021
BATT AUDIT
Olivier LEFEBVRE - Associé

Siège du Conservateur,
Paris 16e

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 MAI 2021
ORDRE DU JOUR ET PROJET DE RÉSOLUTIONS

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux et conventions ;
- Approbation des comptes consolidés ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Fixation du montant annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
- Proposition de nomination de Monsieur Dominique Hartog comme nouvel administrateur ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

◆ *Première résolution*

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ainsi que des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 2 231 236,22 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Par ailleurs, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du Code général des impôts, qui s'élèvent à 14 336,41 €, ainsi que l'impôt correspondant qui s'élève à 4 014,19 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

◆ *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2020 ainsi que des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur ces comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 1 378 064,82 euros, dont 1 374 685,07 euros part du groupe.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

◆ *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et l'approuve dans son intégralité.

◆ *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

-> Résultat de l'exercice	2 231 236,22 €
-> Report à nouveau	4 900 035,16 €
-> Résultat distribuable	7 131 271,38 €

Affectation du résultat :

-> Report à nouveau	7 131 271,38 €

L'Assemblée Générale prend acte du montant des dividendes par action qui ont été distribués au titre des trois exercices précédents et, le cas échéant, des taux de réfaction pour les dividendes versés aux personnes physiques, qui ont été respectivement de :

EXERCICE	Dividende versé par action (en euros)	Dividende total versé (en euros)	Abattement par action
2017	100	3 000 000	40 %
2018	66,67	2 000 100	40 %
2019	0	0	NA

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de la répartition des dividendes distribués au titre de 2017, 2018 et de 2019 entre ceux éligibles à la réfaction et ceux qui ne le sont pas :

DIVIDENDES EN EUROS	Eligibles à la réfaction	Non éligibles à la réfaction
Exercice 2017	500,00	2 999 500,00
Exercice 2018	333,35	1 999 766,65
Exercice 2019	NA	NA

◆ *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de laisser inchangé le montant global maximum des jetons de présence pour l'exercice en cours à 60 000 euros.

◆ *Sixième résolution*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de l'arrivée à expiration du mandat de Monsieur Jean-Charles Charpentier, atteint par la limite d'âge, nomme Monsieur Dominique Hartog comme nouvel administrateur à compter de ce jour et pour une durée de six ans qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se réunira en 2027.

Cette nomination sera notifiée à l'ACPR dans les 15 jours suivant la date de réunion de l'Assemblée Générale.

◆ *Septième résolution*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi et les règlements.

Le Conservateur à Reims,
41 rue Libergier

Conservateur Finance,
Société de financement et entreprise d'investissement,
S.A. au capital de 9 000 000 € - R.C.S. Paris B 344 842 596

Siège social
59, rue de la Faisanderie, 75116 Paris
Tél. : 01 53 65 72 31
Fax : 01 53 65 86 00

Adresse postale
CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16

conservateur.fr

Visuel en couverture :
Siège du Conservateur, Paris 16e

LE CONSERVATEUR
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

Photos : © Thomas Laisné / Yann Pirou.